

Evaluation du BPJEPS Activités Equestres

Le cahier de l'évaluateur

Note d'orientation

Document de travail

Sommaire

<u>Posture de l'évaluateur</u>	3
<u>Evaluation des TEP</u>	4
<u>Evaluation des UC1 et 2</u>	7
<u>Evaluation de l'UC3</u>	8
<u>Evaluation de l'UC 4A</u>	10
<u>Evaluation de l'UC 4B</u>	12
<u>Evaluation de l'UC 4C</u>	14
Annexes	
<u>Thèmes UC 3</u>	16
<u>Thèmes UC 4A</u>	18
<u>Thèmes UC 4B</u>	19
<u>Thèmes UC 4C</u>	21

Respect des principes réunis dans la charte des évaluateurs :

- **Principes directeurs**

- Participer à l'évaluation des certifications d'État implique un engagement fort, personnel et désintéressé en faveur du développement des compétences des professionnels et futurs professionnels de la filière.
- L'ensemble des interventions de l'évaluateur s'inscrivent dans une volonté permanente et bienveillante de faire émerger les compétences des candidats sous leur meilleur jour.
- L'exemplarité constante de l'évaluateur constitue un élément majeur de la crédibilité des certifications de la filière et de la transmission des valeurs de l'équitation.

- **La déontologie de l'évaluateur**

Dans l'exercice de ses fonctions, l'évaluateur s'engage à :

- connaître et faire appliquer les modalités de certification ;
- faire preuve de respect, d'équité et d'objectivité ;
- s'interdire et prévenir toute forme de discrimination et de conflit d'intérêt ;
- adopter une attitude bienveillante permettant de créer les conditions d'un échange positif et d'optimiser les chances de réussite du candidat ;
- échanger librement et en toute franchise avec le jury et les autres évaluateurs et faire preuve de solidarité avec les décisions collectives ;
- actualiser régulièrement son niveau de compétence.

- **En situation d'évaluation**

Avant le début des épreuves, les évaluateurs :

- prennent connaissance des documents préparatoires nécessaires à l'évaluation avant le début des épreuves ;
- accueillent le candidat avec bienveillance et se présentent rapidement ;
- lui rappellent les modalités de l'épreuve : déroulement, temps, etc.

Pendant le déroulement des épreuves, les évaluateurs :

- n'interviennent pas, sauf pour raisons de sécurité ou de rappel du timing de l'épreuve, lorsque les modalités de l'épreuve ne le prévoient pas ;
- adoptent une attitude la plus neutre possible et ne manifestent pas de désapprobation ;
- s'interdisent toute référence à leur expérience personnelle ou toute intervention magistrale ;
- dans le cadre d'entretiens ou d'échanges, formulent des questions ouvertes ayant comme base la prestation du stagiaire et en aucun cas sous forme d'interrogations théoriques sans rapport avec l'épreuve.

Après le déroulement de l'épreuve, les évaluateurs :

- échangent et se questionnent objectivement sur l'adéquation des compétences démontrées par le candidat et celles évaluées par l'épreuve ;
- s'appuient sur les rubriques et les critères figurant dans les grilles d'évaluation ;
- lorsqu'ils formulent des observations écrites, veillent à leur clarté, leur objectivité, leur impartialité et ne formulent pas de jugements de valeur.

Prérogatives des évaluateurs :

Les évaluateurs peuvent interrompre une épreuve et refuser la certification d'un candidat s'ils estiment que l'action de celui-ci présente un danger pour lui-même, les cavaliers, la cavalerie ou les tiers, ou si son comportement est contraire au respect des équidés, des cavaliers, des évaluateurs ou des tiers.

Référence

Annexe IV de l'Arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention Activités Equestres du BPJEPS spécialité Educateur Sportif.

Validation des tests

Le test A est un PRE REQUIS à la présentation du Test B.

Lorsque le test A est acquis, il l'est définitivement, quand bien même le Test B ne serait pas acquis.

Le test B est acquis :

- soit lorsque le candidat obtient au moins 18/30 à chaque partie (B1, B2 et B3) ;
- soit lorsque le candidat obtient, par compensation de chaque partie, au moins 54/90 au total ET qu'aucun des critères n'est inférieur à 5.

Si les tests A et B sont acquis, les résultats sont inscrits par l'organisateur dans l'application FORÔMES puis validés par la DRDJSCS.

En cas de validation partielle de B1 et/ou B2 et/ou B3, le candidat conserve le bénéfice des parties acquises.

Il est donc **impératif** de faire figurer sur le PV final, le total obtenu pour chaque partie, afin que le candidat puisse justifier, lors d'une autre session, de la note obtenue dans la ou les sessions précédentes.

Ceci lui permet alors de faire jouer le principe de compensation.

NB : Pour être valable, le PV doit être validé par un représentant désigné par la DRDJSCS.

Selon les organisations régionales, une attestation de validation partielle est alors délivrée, soit par la DRDJSCS sur la base du PV officiel, soit par l'organisateur des Tests qui y joint la copie de PV officiel.

Test A : Maîtrise en extérieur et en terrain varié :

Modalités

Les embouchures et harnachements doivent être conformes à ceux autorisés pour le cross dans les dispositions spécifiques au CCE du règlement des compétitions « Amateur » de la FFE.

Le protège-dos est obligatoire.

Les éperons et la cravache sont autorisés.

La détente ne fait pas partie de l'évaluation.

La première partie de la détente peut s'effectuer sur une aire d'évolution différente de celle réservée à l'évaluation (comprenant au minimum un vertical et un oxer), mais il est recommandé de laisser aux candidats la possibilité de terminer leur détente sur le terrain varié, y compris en leur mettant à disposition un ou deux obstacles fixes différents de ceux utilisés pour le parcours.

Les différentes situations (1 à 5), décrites dans l'annexe IV-A, doivent se dérouler dans l'ordre indiqué.

Il n'est pas fait référence, dans le texte, à la vitesse à laquelle doit se dérouler l'enchaînement (situation N°3). Il s'agit, pour le cavalier, d'effectuer le parcours en choisissant la vitesse lui permettant d'être au contrôle tout en donnant à son cheval la possibilité de sauter dans une économie d'énergie = notion de train adapté et non pas de vitesse imposée.

L'exercice N°4 doit permettre d'apprécier la capacité du cavalier à obtenir une transition progressive et fluide jusqu'à l'arrêt dans la zone matérialisée.

L'utilisation d'un montoir est autorisée pour la situation N°5.

Attendus

Le test A permet de vérifier la capacité du cavalier à évoluer sur des difficultés et obstacles fixes en extérieur, sans se mettre en danger, ni mettre en danger son cheval ou les tiers (équilibre stable et adapté sur et entre les sauts /contrôle de la vitesse et de l'équilibre du cheval / contrôle de la direction).

Il ne s'agit pas de vérifier des compétences techniques pointues sur le cross mais la capacité du candidat à évoluer en sécurité et avec aisance sur des situations diverses, en terrain varié.

Cas d'élimination :

Chute du cavalier et/ou du cheval ;

3 refus aux obstacles.

Test B : Technique

Les trois situations composant le test B permettent de vérifier que le candidat possède le niveau suffisant lui permettant, au cours de sa formation, sans être limité par ses propres acquis techniques :

- de développer des compétences pédagogiques dans le champ des activités équestres,
- d'aborder la méthodologie du travail monté et non monté du cheval d'école.

On peut se référer à un niveau au-delà du Galop 7, au minimum équivalent au Degré 2 ou à la CEP3.

La durée de chaque évaluation est de 10 minutes. Si l'ensemble des exercices ne sont pas effectués à la fin du temps imparti, les évaluateurs arrêtent le candidat.

La détente s'effectue sur une aire d'évolution différente de celle réservée à l'évaluation et ne fait pas partie de celle-ci.

B1 – Travail sur le plat

Modalités

Le test s'exécute en filet ou en bride.

Les embouchures doivent être conformes à celles autorisées dans les dispositions spécifiques au DRESSAGE du règlement des compétitions « Amateur » de la FFE.

Les éperons et la cravache sont autorisés.

Il est conseillé de donner la possibilité au candidat d'exécuter quelques mouvements sur le rectangle avant de commencer sa présentation afin de familiariser le cheval avec l'environnement (1 à 2 minutes).

Les différentes situations (1 à 10), décrites dans l'annexe IV-A, doivent se dérouler dans l'ordre indiqué.

Attendus

Il s'agit de considérer que chaque groupe de mouvement doit être évalué dans son ensemble (et non pas de porter un jugement sur chaque mouvement), au moyen de 3 critères :

- le fonctionnement du cavalier : on attend ici du cavalier qu'il adapte sa posture et son équilibre assis (ou au trot enlevé) sur les différents exercices, qu'il fasse preuve de liant et de coordination de l'ensemble des parties du corps... ;
- l'emploi des aides : justesse et dosage (indépendance et accord des aides) au regard des exigences techniques spécifiques aux différents mouvements, capacité à anticiper et à préparer les mouvements ;
- le fonctionnement du cheval : Il ne s'agit pas d'évaluer les qualités intrinsèques du cheval mais la réalisation effective des exercices demandés et la qualité de l'exécution, en référence aux premières étapes de l'échelle de progression et aux critères spécifiques aux différents mouvements.

B2 – Saut d'obstacles

Modalités

Les embouchures et harnachements doivent être conformes à ceux autorisés dans les dispositions spécifiques au CSO du règlement des compétitions « Amateur » de la FFE.

Les éperons et la cravache sont autorisés.

Il est conseillé de donner la possibilité au candidat d'exécuter quelques mouvements sur le plat, sur la carrière, avant de commencer sa présentation, afin de familiariser le cheval avec l'environnement (1 à 2 minutes).

Les différentes situations (1 à 5), décrites dans l'annexe IV-A, doivent se dérouler dans l'ordre indiqué.

Pour les situations N°1 et 2, le candidat peut effectuer 3 sauts au maximum. Il a donc la possibilité de n'en effectuer qu'1 ou 2 s'il estime que l'exécution qu'il a présentée était correcte (ou qu'il ne parviendra pas à l'améliorer).

Dans la situation N°3, on attend qu'il fasse au moins 1 saut sur le vertical et au moins 1 saut sur l'oxer. Il a alors la possibilité d'effectuer un 3ème saut sur l'un ou l'autre de ces obstacles, s'il le souhaite uniquement. Concernant la situation N°5 : il s'agit bien d'un exercice indépendant du parcours. On attend du candidat qu'il effectue 2 passages successifs sur la ligne, en variant le nombre de foulées dans la ligne d'un passage à l'autre.

Attendus

Il s'agit de porter un jugement sur chacune des situations au moyen de 3 critères :

- le fonctionnement du cavalier : on attend ici du cavalier qu'il adapte son équilibre sur les différents exercices, qu'il fasse preuve de liant, de stabilité et de solidité ;
- l'emploi des aides : justesse et dosage (indépendance et accord des aides) au regard des exigences techniques spécifiques aux différents exercices, qualité du tracé, capacité à anticiper son action et à adapter son emploi des aides en fonction des difficultés ;
- le fonctionnement du cheval : Il ne s'agit pas d'évaluer les qualités intrinsèques du cheval ou son style à l'obstacle mais la réalisation effective des exercices demandés et la qualité de l'exécution : adaptation de l'équilibre et de l'amplitude, qualité des abords, encadrement, centrage... .

Cas d'élimination :

Chute du cavalier et/ou du cheval ;

3 refus aux obstacles sur l'ensemble du test.

B3 – Travail à pied

Modalités

L'équidé est présenté à la longe, en filet simple, sans enrênement.

La chambrière et les gants sont obligatoires.

Les éperons sont interdits.

Il est conseillé de donner la possibilité au candidat de familiariser l'équidé avec l'environnement (1 à 2 minutes).

Les différentes situations (1 à 4), décrites dans l'annexe IV-A, doivent se dérouler dans l'ordre indiqué.

Le candidat choisit la main à laquelle il souhaite commencer l'évaluation, de même que celle à laquelle il fait sauter son équidé.

Le candidat précise aux évaluateurs, au moment où il commence l'évaluation, quelle zone, matérialisée par un demi-cercle, il choisit pour passer les différentes transitions de la situation N°1. Dans le cas où il ne le préciserait pas au jury, celui-ci prendra comme zone de référence l'endroit où le candidat a passé la première transition.

Attendus

Il s'agit de porter un jugement sur chacune des situations au moyen de 3 critères :

- le fonctionnement du longeur : on attend ici du longeur qu'il adapte son placement, qu'il fasse preuve d'aisance dans le maniement de la longe et de la chambrière ;
- l'emploi des aides : justesse et dosage (indépendance et accord des aides) au regard des exigences techniques spécifiques aux différents exercices, capacité à anticiper son action et à adapter son emploi des aides en fonction du comportement de l'équidé ;
- le fonctionnement du cheval : Il ne s'agit pas d'évaluer les qualités intrinsèques du cheval mais la réalisation effective des exercices demandés et la qualité de l'exécution : connexion avec le longeur, fluidité des transitions, respect du tracé... .

Référence

- Article A212-47-3 du code du sport.
- Notice d'information nationale réalisée par un groupe de travail mis en place par le Ministère des Sports. (Cf. fiche pratique 5.3 du Livret pédagogique)

Modalités

Présentation orale portant sur le projet d'animation d'une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un entretien d'une durée de 20 minutes au maximum.

AttendusNature du projet d'animation

Il est à mener au sein de la structure d'alternance, donc:

- être défini au regard des objectifs de la structure ;
- être adapté au public visé ;
- s'appuyer sur la pratique des activités équestres.

Le projet doit avoir été réalisé.

Le candidat doit être acteur de son projet. Il doit donc, en responsabilité, l'élaborer, le mettre en œuvre et l'évaluer.

Le candidat doit être placé dans une situation d'encadrement.

La situation d'encadrement doit être considérée au sens large : il ne s'agit pas uniquement d'encadrer un public de cavaliers, mais aussi de mobiliser et d'animer l'équipe des différents acteurs concernés par le projet (collègues, bénévoles, parents etc...).

Dossier

Forme libre (nombre de pages, d'annexes..) mais document de type professionnel donc obligatoirement relié, paginé et pourvu d'un sommaire.

Présentation orale :

L'utilisation d'outils, de supports de présentation, est libre.

Entretien :

Le questionnement revêt la forme d'une mise en situation professionnelle. On se réfère aux éléments présentés dans le dossier et à l'oral.

L'ensemble des éléments (dossier, exposé, entretien) doivent permettre aux évaluateurs de vérifier la capacité du candidat à :

- justifier le choix de son projet, notamment en relation avec les caractéristiques du public visé et les objectifs, le fonctionnement de la structure, à argumenter sur sa démarche, à avoir un regard critique sur son action.
- respecter la logique de démarche de projet (cohérence de la démarche et articulation logique des différentes étapes, du diagnostic à l'évaluation) ;

Référence

Annexe III de l'Arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention Activités Equestres du BPJEPS spécialité Educateur Sportif.

1ère partie : Dossier pédagogique**Modalités**

Pour l'ensemble de l'évaluation, l'utilisation par le candidat des téléphones, ordinateurs, tablettes est proscrite.

	Début	Fin
Les évaluateurs échangent pour définir le questionnement, à partir de la lecture qu'ils ont faite du dossier, celui-ci leur ayant été adressé par l'OF en amont de l'épreuve. <u>Lors de l'entretien, il n'y a pas de temps consacré à la présentation du dossier par le candidat.</u> L'entretien commence directement par le questionnement des évaluateurs amenant le candidat à expliciter son action et ses choix. Il est donc indispensable que les évaluateurs abordent l'entretien en ayant préparé ce questionnement.	00 : 00	00 : 10
Le candidat s'entretient avec les évaluateurs pendant 20 minutes au maximum.	00 : 10	00 : 30
Les évaluateurs formulent leur avis par écrit.	00 : 30	00 : 40

AttendusContenu du dossier pédagogique

Il comprend:

- 4 progressions pédagogiques
 - 1 au moins s'adressant à un public enfant.
 - 1 au moins s'adressant à un public adulte.
 - portant toutes sur la préparation aux Galops® de cavalier et impérativement sur :
 - pratique équestre à pied (niveau au choix du candidat) ;
 - débutants ;
 - préparation Galop® 2 ou 3 ou 4 ;
 - préparation Galop® 5 ou 6 ou 7.

Chaque progression s'adresse au même groupe et présente :

- le contexte dans lequel la progression est mise en œuvre:
 - public : âge, nombre, niveau, caractéristiques spécifiques,
 - cavalerie,
 - matériel et infrastructures.
 - une analyse technique du thème traité à travers la progression :
 - fondamental (aux) dominant(s),
 - définition des termes techniques,
 - place dans la progression globale d'apprentissage (plan fédéral de formation),
 - difficultés posées aux cavaliers (fonctionnement, emploi des aides, action sur le cheval).
 - les objectifs des séances décomposant la progression ;
 - des plans de séance (3 au minimum), issus de cette progression ;
 - un bilan technique et pédagogique de son déroulement.
- 3 séances

Chaque séance a comme support une activité différente, non olympique, et présente :

 - le contexte dans lequel elle est mise en œuvre:
 - public : âge, nombre, niveau, caractéristiques spécifiques,
 - cavalerie,
 - matériel et infrastructures.
 - le plan de séance ;
 - un bilan technique et pédagogique de son déroulement.
 - L'attestation du tuteur et d'un formateur

Elle porte sur la réalité de la préparation et de la mise en œuvre des activités décrites dans le dossier.

L'acquisition des compétences est mesurée à travers le dossier et l'entretien :

- Le dossier permet aux évaluateurs de vérifier la compétence du candidat à construire des progressions et des séances cohérentes et adaptées aux différents publics et aux différents contextes, démontrant ainsi sa connaissance et son appropriation des techniques et règles des activités équestres.
- L'entretien amène le candidat, par un échange avec les évaluateurs à expliciter son action, à argumenter ses choix, à démontrer son expérience et sa culture pédagogiques et à faire preuve d'analyse critique de son action.

2ème partie : Mise en situation professionnelle d'encadrement

Modalités

Pour l'ensemble de l'évaluation, l'utilisation par le candidat des téléphones, ordinateurs, tablettes est proscrite.

Pour l'aménagement de l'aire d'évolution, en amont de la séance, le candidat peut prévoir un aide afin de manipuler du matériel si besoin.

Le candidat a la liberté pédagogique d'utiliser les enrênements qui lui sembleraient adaptés au bon déroulement de sa séance.

	Début	Fin
<p>Les évaluateurs donnent au candidat le thème, le niveau et le public. Il est donc indispensable que les évaluateurs échangent avec l'organisateur de la certification, avant le commencement des épreuves, pour connaître les caractéristiques du public support des séances (nombre, âge, niveau).</p> <p><u>NB: Il n'y a pas de relation entre le choix du thème de la séance et le dossier pédagogique présenté par le candidat.</u></p> <p><u>Cf. propositions de thèmes en annexe 1.</u></p> <p>Ces thèmes sont issus du plan fédéral de formation du cavalier dont ils reprennent les objectifs terminaux.</p>	00 : 00	00 : 00
<p>Le candidat dispose d'une heure pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ préparer la séance: <ul style="list-style-type: none"> Il peut utiliser tous types de documents et formaliser ou non sa séance, comme il le souhaite. Il n'y a pas de remise de plan de séance aux évaluateurs. ➤ aménager l'aire d'évolution ; ➤ prendre en charge les cavaliers : <p>La détente générale doit être effectuée en amont par un enseignant de la structure organisatrice de la certification.</p>	00 : 00	01 : 00
<p>Le candidat conduit tout ou partie d'une séance d'enseignement pendant au minimum 20 minutes et au maximum 30 minutes.</p>	01 : 00	01 : 30
<p>A l'issue de la séance :</p> <p>Le candidat s'entretient avec les évaluateurs pendant 15 minutes au maximum.</p>	01 : 30	01 : 45
<p>Les évaluateurs formulent leur avis par écrit.</p>	01 : 45	01 : 55

Attendus

L'acquisition des compétences est mesurée à travers le dossier et l'entretien :

- La séance permet aux évaluateurs de vérifier la compétence du candidat dans la conduite d'une séquence d'enseignement (communication, animation, choix de la démarche et des situations pédagogiques, adaptation de l'action...).
- L'entretien amène le candidat à auto évaluer son action, à justifier ses choix et à faire des propositions d'objectifs de travail pour le groupe qu'il a encadré. Si les évaluateurs le jugent utile ils peuvent poser les questions permettant au candidat d'aller plus loin dans son explication.

Validation de l'UC3

Pour être proposé à la validation de l'UC3, le candidat doit :

- obtenir un total minimum de 40 points / 60 sur l'ensemble de l'épreuve
- et
- ne pas avoir obtenu un total inférieur à 20 points / 30 à la mise en situation professionnelle.

En cas de non validation lors de l'épreuve initiale, le candidat choisit de représenter les deux parties de l'épreuve ou une seule, selon ce qui lui semble le plus favorable.

Document de travail

Référence

Annexe III de l'Arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention Activités Equestres du BPJEPS spécialité Educateur Sportif.

1ère partie : Etude de cas**Modalités**

Pour l'ensemble de l'évaluation, l'utilisation par le candidat des téléphones, ordinateurs, tablettes est proscrite.

	Début	Fin
Les évaluateurs précisent au candidat le contexte, le niveau et le public sur lesquels doivent porter le projet. (cf. propositions de sujets en annexe 2)	00 : 00	00 : 00
Le candidat dispose d'une heure pour élaborer son projet. Il peut utiliser, s'il le souhaite, les plans fédéraux de formation du cavalier et l'enfant cavalier ainsi que les programmes des galops.	00 : 00	01 : 00
Le candidat présente son projet aux évaluateurs pendant 10 minutes au maximum.	01 : 00	01 : 10
A l'issue de la présentation le candidat s'entretient avec les évaluateurs pendant 20 minutes au maximum.	01 : 10	01 : 30
Les évaluateurs formulent leur avis par écrit.	01 : 30	01 : 40

Attendus

L'acquisition des compétences est mesurée à travers la présentation orale et l'entretien :

Le candidat présente sa proposition de projet pédagogique adapté au contexte et au public en :

- précisant le contexte: le public concerné, son niveau, ses caractéristiques, le nombre / le nombre de séances, etc.... ;
- définissant les objectifs poursuivis à travers ce projet: techniques, éducatifs, pédagogiques, relationnels, sociaux etc.... ;
- recensant les moyens nécessaires au projet : cavalerie, matériel, infrastructure, encadrement
- adaptant ces moyens au public concerné ;
- proposant l'organisation pédagogique du projet (contenus, déroulement, planning etc...).

Il doit ainsi démontrer ses compétences pédagogiques dans la conduite d'actions de découverte, de familiarisation et d'initiation dans les activités équestres.

L'entretien amène le candidat, par un échange avec les évaluateurs à justifier ses choix, à démontrer le réalisme et la faisabilité de son projet, en adéquation avec le contexte et le public visés.

2ème partie : Démonstration technique**Modalités**

Le candidat peut prévoir un aide afin de manipuler du matériel si besoin.

Il a la liberté pédagogique d'utiliser les enrênements qui lui sembleraient adaptés au bon déroulement de sa séance.

	Début	Fin
Le candidat tire au sort un équidé parmi un panel allant du poney A au cheval.	00 : 00	00 : 00
Il dispose de 15 minutes pour préparer cet équidé, ce qui lui permet de commencer à diagnostiquer le comportement de celui-ci, hors présence des évaluateurs.	00 : 00	00 : 15

<p>Il réalise une démonstration technique commentée de 15 à 30 minutes, portant obligatoirement sur les 2 objectifs :</p> <p>1) évaluer l'adaptation comportementale et technique de l'équidé pour l'initiation : caractère, modèle, locomotion, comportement, niveau de dressage ...</p> <p>Il peut utiliser pour cela tous types de situations montées ou à pied (en main, à la longe et aux longues rênes) (cf. par exemple les tests qualification Loisir).</p> <p>La démonstration commentée permet ici au candidat de présenter les moyens et les situations qu'il utilise pour évaluer l'adéquation de l'équidé à son utilisation dans le cadre de l'initiation.</p> <p>Le candidat s'adresse aux évaluateurs en leur explicitant l'action qu'il est en train de mettre en œuvre.</p>	00 : 15	00 : 45
<p>2) démontrer les habiletés techniques visées dans le cadre de l'initiation poney cheval</p> <p>Il s'agit de se référer aux plans fédéraux de formation du Cavalier et de l'Enfant Cavalier et au programme des Galops®.</p> <p>Cf. exemples d'habiletés ci-après.</p> <p>La démonstration commentée doit s'entendre ici comme outil pédagogique tel qu'il peut être utilisé avant et/ou après une mise en situation des pratiquants.</p> <p>Le candidat s'adresse donc aux évaluateurs en leur démontrant et en leur explicitant le comportement attendu du cavalier dans le développement de telle ou telle habileté.</p>		
<p>A l'issue de la démonstration commentée le candidat s'entretient avec les évaluateurs pendant 15 minutes au maximum.</p>	00 : 45	01 : 00
<p>Les évaluateurs formulent leur avis par écrit.</p>	01 : 00	01 : 10

Exemples d'habiletés pouvant être démontrées et explicitées par le commentaire

<p>A pied, en main</p>	<p>Avancer au pas, s'arrêter</p> <p>Eloigner son poney/cheval de soi</p> <p>Diriger au pas sur des lignes droites et des courbes larges</p> <p>Découvrir le déplacement des hanches de son poney/cheval</p> <p>Découvrir le déplacement des épaules de son poney/cheval</p> <p>Faire faire demi-tour au poney/cheval dans un cercle</p> <p>Faire reculer le poney / cheval</p> <p>Trotter en ligne droite</p>
<p>A poney/cheval</p>	<p>Se mettre à poney/cheval avec montoir, descendre seul</p> <p>Adapter son équilibre pour franchir des plans ascendants et descendants</p> <p>Trotter enlevé en rythme</p> <p>Rechercher son équilibre au trot enlevé</p> <p>Lâcher ses rênes, les reprendre et les ajuster au trot enlevé.</p> <p>Rechercher son équilibre sur ses étriers, au galop</p> <p>Découvrir son équilibre sur des sauts isolés</p> <p>Découvrir son équilibre assis au trot</p> <p>Découvrir son équilibre assis au galop</p> <p>Marcher, trotter</p> <p>Galoper</p> <p>S'arrêter</p> <p>Partir au pas et au trot</p> <p>Changer d'allure à volonté</p> <p>Conserver l'allure à l'abord d'un obstacle isolé</p> <p>Diriger au pas sur des courbes larges et des lignes droites</p> <p>Diriger sur un tracé simple au trot</p> <p>Diriger sur des courbes serrées au pas</p> <p>Diriger sur des courbes larges et des lignes droites au trot</p>

Attendus

L'acquisition des compétences est mesurée à travers la démonstration et l'entretien :

- La démonstration technique commentée permet au candidat de faire preuve de ses compétences techniques à travers:
 - La pertinence des situations ou exercices mis en œuvre pour évaluer le comportement de l'équidé en vue d'une utilisation dans le cadre de l'initiation et la correction de la technique employée pour effectuer cette évaluation ;

et

- La justesse de la technique mise en œuvre pour démontrer les habiletés visées dans le cadre de l'Initiation Poney/Cheval (choix des exercices, explicitation des observables, des critères de réussite...).
- L'entretien amène le candidat à proposer un diagnostic afin de se prononcer sur l'adaptation de l'emploi de l'équidé dans le cadre de l'initiation, à formuler des préconisations pour l'amélioration de son utilisation. Si les évaluateurs le jugent utile ils peuvent poser les questions permettant au candidat d'aller plus loin dans son explicitation.

Validation de l'UC4 A

Pour être proposé à la validation de l'UC4 A, le candidat doit :

- obtenir un total minimum de 40 points / 60 sur l'ensemble de l'épreuve
- et
- ne pas avoir obtenu un total inférieur à 20 points / 30 à la démonstration technique

En cas de non validation lors de l'épreuve initiale, le candidat choisit de représenter les deux parties de l'épreuve ou une seule, selon ce qui lui semble le plus favorable.

En cas de dispense de la partie « Etude de cas » (cf. Annexes VI de l'Arrêté – Dispenses et Equivalences), le total minimum permettant de valider la partie « Démonstration technique » et donc l'UC4 A, est de 20

En cas de dispense de la partie « démonstration technique » (cf. Annexes VI de l'Arrêté – Dispenses et Equivalences), le total minimum permettant de valider la partie « Etude de cas » et donc l'UC4 A, est de 20

Référence

Annexe III de l'Arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention Activités Equestres du BPJEPS spécialité Educateur Sportif.

Modalités

Pour l'ensemble de l'évaluation, l'utilisation par le candidat des téléphones, ordinateurs, tablettes est proscrite.

Pour l'aménagement de l'aire d'évolution, en amont de la séance, tout comme lors de la démonstration technique, le candidat peut prévoir un aide afin de manipuler du matériel si besoin.

Le candidat a la liberté pédagogique d'utiliser les enrênements qui lui sembleraient adaptés au bon déroulement de sa séance.

	Début	Fin
<p>Le candidat tire au sort la discipline olympique support de la séance. Les évaluateurs donnent au candidat le thème, le niveau et le public. Il est donc indispensable que les évaluateurs échangent avec l'organisateur de la certification, avant le commencement des épreuves, pour connaître les caractéristiques du public support des séances (nombre, âge, niveau). Cf. propositions de thèmes en annexe 3. Ces thèmes font référence au plan fédéral de formation dont ils reprennent certains objectifs terminaux, replacés dans un contexte de préparation à la compétition ou de préparation aux degrés fédéraux.</p>	00 : 00	00 : 00
<p>Le candidat dispose de 40 minutes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ préparer la séance : Il peut utiliser tous types de documents et formaliser ou non sa séance, comme il le souhaite. Il n'y a pas de remise de plan de séance aux évaluateurs. ➤ aménager l'aire d'évolution ; ➤ prendre en charge les cavaliers : <p>La détente générale doit être effectuée en amont par un enseignant de la structure organisatrice de la certification.</p>	00 : 00	00 : 40
<p>Le candidat conduit tout ou partie d'une séance d'enseignement pendant au minimum 15 minutes et au maximum 20 minutes.</p>	00 : 40	01 : 00
<p>A l'issue de la séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat propose aux évaluateurs une analyse argumentée de la cavalerie et choisit l'équidé avec lequel il va effectuer une démonstration technique commentée • Il réalise la démonstration, portant sur l'un des 2 objectifs au choix : <ul style="list-style-type: none"> ➤ remédier à un problème rencontré par le cavalier, avec ce cheval, pendant la séance. La démonstration commentée permet dans ce cas au candidat de présenter les moyens et les situations qu'il met en œuvre pour améliorer l'utilisation de l'équidé dans le cadre du perfectionnement technique, en relation avec le thème traité dans la séance. Le candidat s'adresse aux évaluateurs en leur explicitant l'action qu'il est en train de mettre en œuvre. <p>NB : cette démonstration n'étant pas suivie d'un temps de séance complémentaire il n'apparaît pas utile que les cavaliers de la séance restent présents.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ démontrer les habiletés techniques visées dans la séance. La démonstration commentée doit s'entendre ici comme outil pédagogique tel qu'il peut être utilisé avant et/ou après une mise en situation des pratiquants. Le candidat s'adresse aux évaluateurs en leur démontrant et en leur explicitant le comportement attendu du cavalier lors de la séance qu'il vient de conduire, en relation avec le thème traité. <p>Durée : 15 à 20 minutes.</p>	01 : 00	01 : 20

La démonstration est suivie d'un entretien de 10 minutes au maximum.	01 : 20	01 : 30
Le candidat s'entretient avec les évaluateurs au sujet de la séance pendant 10 minutes au maximum.	01 : 30	01 : 40
Les évaluateurs formulent leur avis par écrit.	01 : 40	01 : 50

Attendus

L'acquisition des compétences est mesurée à travers la séance, la démonstration et les entretiens :

- La séance permet aux évaluateurs de vérifier les compétences pédagogiques du candidat dans la conduite d'une séquence d'approfondissement technique (justesse de la progression technique au regard de l'objectif de la séance, pertinence des situations pédagogiques mises en œuvre en relation avec le contexte, adaptation de l'action au comportement des cavaliers...).
- L'entretien amène le candidat à auto évaluer son action, à justifier ses choix et à faire des propositions d'objectifs de travail pour le groupe qu'il a encadré.
Si les évaluateurs le jugent utile ils peuvent poser les questions permettant au candidat d'aller plus loin dans son explicitation.
- La démonstration technique commentée permet au candidat de démontrer ses compétences techniques à travers:
 - L'analyse qu'il fait de la cavalerie mise à disposition
 - La pertinence des situations ou exercices mis en œuvre pour remédier au problème rencontré avec le cheval pendant la séance et la correction de la technique employée pour effectuer cette remédiation

ou

 - la justesse de la technique mise en œuvre pour démontrer les habiletés visées (choix des exercices, explicitation des observables, des critères de réussite...)
- L'entretien amène le candidat à proposer un diagnostic afin de se prononcer sur l'adaptation de l'équidé à son emploi dans le cadre de l'approfondissement technique et à formuler des préconisations pour l'amélioration de son utilisation.
Si les évaluateurs le jugent utile ils peuvent poser les questions permettant au candidat d'aller plus loin dans son explicitation

Validation de l'UC4 B

Pour être proposé à la validation de l'UC4 B, le candidat doit :

- obtenir un total minimum de 40 points / 60 sur l'ensemble de l'épreuve
- et
- ne pas avoir obtenu un total inférieur à 20 points / 30 à la démonstration technique

En cas de non validation lors de l'épreuve initiale, le candidat :

- doit représenter les deux parties de l'épreuve s'il a obtenu moins de 20 à la démonstration technique
- peut décider, s'il le souhaite, de ne représenter que la mise en situation professionnelle s'il a obtenu au moins 20 à la démonstration technique.

En cas de dispense de la partie « mise en situation professionnelle » (cf. Annexes VI de l'Arrêté – Dispenses et Equivalences), le total minimum permettant de valider la partie « démonstration technique » et donc l'UC4 B, est de 20.

En cas de dispense de la partie « démonstration technique » (cf. Annexes VI de l'Arrêté – Dispenses et Equivalences), le total minimum permettant de valider la partie « Mise en situation professionnelle » et donc l'UC4 B, est de 20.

Référence

Annexe III de l'Arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention Activités Equestres du BPJEPS spécialité Educateur Sportif.

Modalités

Pour l'ensemble de l'évaluation, l'utilisation par le candidat des téléphones, ordinateurs, tablettes est proscrite.

Pour l'aménagement de l'aire d'évolution, en amont de la séance, tout comme lors de la démonstration technique, le candidat peut prévoir un aide afin de manipuler du matériel si besoin.

Le candidat a la liberté pédagogique d'utiliser les enrênements qui lui sembleraient adaptés au bon déroulement de sa séance.

	Début	Fin
<p>Les évaluateurs précisent au candidat le thème, le niveau et le public. Il est donc indispensable que les évaluateurs échangent avec l'organisateur de la certification, avant le commencement des épreuves, pour connaître les caractéristiques du public support des séances (nombre, âge, niveau). Cf. propositions de thèmes en annexe 4. Ces thèmes font référence au plan fédéral de formation dont ils reprennent certains objectifs terminaux, replacés dans un contexte de préparation à la compétition TREC ou de préparation aux galops de pleine nature.</p>	00 : 00	00 : 00
<p>Le candidat dispose de 40 minutes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ préparer la séance : Il peut utiliser tous types de documents et formaliser ou non sa séance, comme il le souhaite. Il n'y a pas de remise de plan de séance aux évaluateurs. ➤ aménager l'aire d'évolution, en privilégiant le terrain varié ; ➤ prendre en charge les cavaliers : <p>La détente générale doit être effectuée en amont par un enseignant de la structure organisatrice de la certification.</p>	00 : 00	00 : 40
<p>Le candidat conduit tout ou partie d'une séance d'enseignement pendant au minimum 15 minutes et au maximum 20 minutes.</p>	00 : 40	01 : 00
<p>A l'issue de la séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat propose aux évaluateurs une analyse argumentée de la cavalerie utilisée dans la séance et choisit l'équidé avec lequel il va effectuer une démonstration technique commentée ; • Il réalise la démonstration, portant sur l'un des 2 objectifs au choix : <ul style="list-style-type: none"> ➤ remédier à un problème rencontré par le cavalier, avec ce cheval, pendant la séance. La démonstration commentée permet dans ce cas au candidat de présenter les moyens et les situations qu'il met en œuvre pour améliorer l'utilisation de l'équidé dans le cadre du perfectionnement technique, en relation avec le thème traité dans la séance. Le candidat s'adresse aux évaluateurs en leur explicitant l'action qu'il est en train de mettre en œuvre. NB : cette démonstration n'étant pas suivie d'un temps de séance complémentaire il n'apparaît pas utile que les cavaliers de la séance restent présents. ➤ démontrer les habiletés techniques visées dans la séance. La démonstration commentée doit s'entendre ici comme outil pédagogique tel qu'il peut être utilisé avant et/ou après une mise en situation des pratiquants. Le candidat s'adresse aux évaluateurs en leur démontrant et en leur explicitant le comportement attendu du cavalier lors de la séance qu'il vient de conduire, en relation avec le thème traité. <p>Durée : 20 minutes maximum.</p>	01 : 00	01 : 20

La démonstration est suivie d'un entretien de 10 minutes au maximum.	01 : 20	01 : 30
Le candidat s'entretient avec les évaluateurs au sujet de la séance pendant 10 minutes au maximum.	01 : 30	01 : 40
Les évaluateurs formulent leur avis par écrit.	01 : 40	01 : 50

Attendus

L'acquisition des compétences est mesurée à travers la séance, la démonstration et les entretiens :

- La séance permet aux évaluateurs de vérifier les compétences pédagogiques du candidat dans la conduite d'activités d'équitation d'extérieur (justesse de la progression technique au regard de l'objectif de la séance, pertinence des situations pédagogiques mises en œuvre en relation avec le contexte, adaptation de l'action au comportement des cavaliers...).
- L'entretien amène le candidat à auto évaluer son action, à justifier ses choix et à faire des propositions d'objectifs de travail pour le groupe qu'il a encadré.
Si les évaluateurs le jugent utile ils peuvent poser les questions permettant au candidat d'aller plus loin dans son explicitation.
- La démonstration technique commentée permet au candidat de démontrer ses compétences techniques à travers:
 - L'analyse qu'il fait de la cavalerie mise à disposition
 - La pertinence des situations ou exercices mis en œuvre pour remédier au problème rencontré avec le cheval pendant la séance et la correction de la technique employée pour effectuer cette remédiation

ou

 - la justesse de la technique mise en œuvre pour démontrer les habiletés visées (choix des exercices, explicitation des observables, des critères de réussite...)
- L'entretien amène le candidat à proposer un diagnostic afin de se prononcer sur l'adaptation de l'équidé à son emploi dans le cadre de l'équitation d'extérieur et à formuler des préconisations pour l'amélioration de son utilisation.
Si les évaluateurs le jugent utile ils peuvent poser les questions permettant au candidat d'aller plus loin dans son explicitation

Validation de l'UC4 C

Pour être proposé à la validation de l'UC4 C, le candidat doit :

- obtenir un total minimum de 40 points / 60 sur l'ensemble de l'épreuve
- et
- ne pas avoir obtenu un total inférieur à 20 points / 30 à la démonstration technique

En cas de non validation lors de l'épreuve initiale, le candidat :

- doit représenter les deux parties de l'épreuve s'il a obtenu moins de 20 à la démonstration technique
- peut décider, s'il le souhaite, de ne représenter que la mise en situation professionnelle s'il a obtenu au moins 20 à la démonstration technique.

En cas de dispense de la partie « mise en situation professionnelle » (cf. Annexes VI de l'Arrêté – Dispenses et Equivalences), le total minimum permettant de valider la partie « démonstration technique » et donc l'UC4 C, est de 20.

En cas de dispense de la partie « démonstration technique » (cf. Annexes VI de l'Arrêté – Dispenses et Equivalences), le total minimum permettant de valider la partie « Mise en situation professionnelle » et donc l'UC4 C, est de 20

UC3 –THEMES RELATIFS A L'EPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE D'ENCADREMENT

Proposez une séance visant à développer chez les cavaliers leur habileté à

GALOP DE BRONZE

- rechercher leur équilibre assis au pas
- découvrir leur équilibre sur les étriers, au trot et au galop
- s'arrêter et à changer d'allure (pas et trot)
- galoper quelques foulées
- diriger sur un tracé simple au pas et au trot

GALOP D'ARGENT

- trotter enlevé en rythme avec l'allure
- découvrir leur équilibre sur des sauts isolés
- conserver le galop
- changer d'allure (trot et galop)
- alterner courbes et transitions

GALOP D'OR

- découvrir leur équilibre assis, au trot et au galop
- rechercher leur équilibre sur les étriers, au trot et au galop
- conserver l'allure à l'abord de sauts isolés
- diriger sur un tracé défini, au pas et au trot

GALOP 1

- rechercher leur équilibre assis au pas
- trotter enlevé en rythme avec l'allure
- découvrir leur équilibre sur les étriers, au trot et au galop
- s'arrêter et à partir au pas et au trot
- galoper quelques foulées
- diriger sur un tracé simple au pas et au trot

GALOP 2

- découvrir leur équilibre assis, au trot et au galop
- rechercher leur équilibre sur les étriers, au trot et au galop
- découvrir leur équilibre sur des sauts isolés
- changer d'allure à volonté
- conserver le galop
- conserver l'allure à l'abord de sauts isolés
- diriger sur un tracé défini, au pas et au trot
- trotter enlevé sur le diagonal désiré

- stabiliser leur équilibre au trot sur les étriers
- rechercher leur équilibre sur des sauts isolés abordés au trot et au galop
- découvrir leur équilibre sur des sauts rapprochés placés en ligne droite

GALOP 3

- trotter enlevé sur le diagonal désiré
- stabiliser leur équilibre au trot sur les étriers
- rechercher leur équilibre sur des sauts isolés abordés au trot et au galop
- découvrir leur équilibre sur des sauts rapprochés placés en ligne droite
- rechercher leur équilibre assis, au trot et au galop
- évoluer seul aux trois allures
- varier la vitesse aux trois allures
- partir au galop sur le bon pied
- changer d'allure en un point précis
- contrôler l'allure à l'abord et à la réception de sauts isolés
- diriger sur des courbes serrées au trot et des lignes droites au galop
- diriger à l'abord et à la réception de sauts isolés

GALOP 4

- rechercher leur équilibre au trot enlevé sur des changements de direction et des variations d'amplitude
- rechercher leur équilibre au trot enlevé en terrain varié
- stabiliser leur équilibre au galop sur les étriers
- stabiliser leur équilibre sur l'enchaînement, au galop, de sauts isolés
- rechercher leur équilibre sur des sauts rapprochés placés en ligne droite
- rechercher leur équilibre sur les étriers, en terrain varié
- stabiliser leur équilibre assis au galop
- galoper en rythme
- conserver des allures régulières sur un enchaînement de figures
- varier l'amplitude au trot enlevé et au galop
- partir au galop du pas, sur le bon pied
- rapprocher des changements d'allure sur un enchaînement de figures
- contrôler la vitesse et l'allure en terrain varié
- contrôler la vitesse et l'allure en enchaînant des sauts isolés
- diriger sur des courbes larges au galop
- diriger en enchaînant des figures

GALOP 5

- stabiliser son équilibre au trot enlevé en terrain varié
- stabiliser son équilibre en enchaînant des sauts
- stabiliser son équilibre sur des sauts rapprochés placés en ligne droite
- découvrir son équilibre lors de sauts en terrain varié
- stabiliser son équilibre au trot assis
- rechercher son équilibre assis sur des changements d'allure
- rechercher son équilibre assis lors de déplacements latéraux au pas
- maintenir une vitesse régulière dans chacune des trois allures
- varier l'amplitude du pas
- prendre le galop en un point précis
- trotter à partir de l'arrêt
- maintenir une vitesse régulière au galop en enchaînant des sauts
- contrôler la vitesse et l'allure en enchaînant des sauts en terrain varié
- enchaîner et inverser des courbes serrées au pas et au trot
- diriger au galop en enchaînant des sauts
- diriger à l'abord et à la réception de sauts isolés en terrain varié
- déplacer sa monture latéralement en cession à la jambe

GALOP 6

- stabiliser leur équilibre au trot enlevé sur des changements de direction et des variations d'amplitude
- stabiliser son équilibre en enchaînant des sauts rapprochés
- rechercher son équilibre lors de sauts en terrain varié
- stabiliser son équilibre assis lors de transitions
- rechercher son équilibre assis sur des déplacements latéraux au trot
- maintenir une cadence régulière au galop
- varier l'amplitude au trot assis et/ou au galop
- s'arrêter à partir du trot
- reculer de quelques pas
- maintenir une cadence régulière au galop en enchaînant des sauts
- maintenir une vitesse régulière en enchaînant des sauts en terrain varié
- contrôler la rectitude de leur monture au trot en ligne droite
- incurver leur cheval sur des courbes larges

- diriger aux trois allures en pli externe
- découvrir le contre galop
- diriger au galop en enchaînant des sauts rapprochés
- diriger en enchaînant des sauts isolés en terrain varié
- déplacer sa monture latéralement en cession à la jambe

GALOP 7

- adapter son équilibre aux exercices et aux situations pour travailler leur monture au trot enlevé
- adapter leur équilibre lors d'un enchaînement de sauts
- stabiliser et adapter leur équilibre aux profils et aux déclivités du terrain lors d'un enchaînement de sauts en terrain varié
- stabiliser leur équilibre assis lors de transitions rapprochées
- stabiliser leur équilibre assis sur des déplacements latéraux au trot
- maintenir la cadence de chaque allure dans un enchaînement de mouvements
- maintenir la vitesse la plus adaptée dans chaque allure lors d'enchaînements de mouvements
- partir au galop sur le pied de leur choix
- effectuer une transition galop-pas-galop
- adapter l'amplitude des foulées à l'enchaînement de sauts
- adapter la vitesse en fonction des difficultés du parcours en terrain varié
- enchaîner des courbes larges et inverses au galop en conservant le même pied
- redresser le galop quelques foulées
- incurver son cheval sur des courbes serrées
- diriger sur un tracé précis et choisi en enchaînant des sauts
- diriger au galop en enchaînant des sauts rapprochés en terrain varié
- déplacer sa monture latéralement du côté convexe au pas et au trot

UC 4A - SUJETS ETUDE DE CAS

Contexte	Niveau	Public	Nombre de pratiquants	Nombre de séances	N° du Sujet
En dehors de la structure, en milieu urbain, en déplaçant des équidés	Découverte Familiarisation	6 / 12 ans	Groupe important (plus de 15)	1 séance	1
Dans la structure	Découverte Familiarisation	Baby	Entre 6 et 10	1 séance	2
		Scolaires (moyenne ou grande section) ou centres aérés 4 / 6 ans	Entre 10 et 20	1 cycle de 5 séances	3
		4/ 6 ans	Entre 6 et 10	1 cycle de 5 séances	4
		Garçons de 9 / 13 ans	Entre 10 et 12	1 cycle de 5 séances	5
		Insertion sociale	Entre 4 et 8	1 cycle de 5 séances	6
		Handicapés moteurs et sensoriels	Entre 1 et 4	1 séance	7
		Handicapés mentaux troubles psychiques	Entre 6 et 8	1 séance	8
		Adultes	Entre 4 et 10	1 cycle de 5 séances	9
		Séniors	Entre 4 et 10	1 cycle de 3 séances	10
		Prépa Galop 1	4 / 6 ans	Entre 6 et 12	1 programme trimestriel
	6 / 12 ans		12		
	Ados adultes		13		
	Prépa Galop 2	Public hétérogène en âge	14		
		Public hétérogène en niveau	15		
	Camp nature	Découverte Familiarisation	9 / 12 ans	Entre 15 et 30	1 semaine
Ados garçons			17		
Ados mixtes			18		
Prépa Galop 1		9 / 12 ans	19		
		Ados	20		
Prépa Galop 2		9 / 12 ans mixtes	21		
		Ados filles	22		
Déplacement à l'école dans le temps scolaire	Découverte Familiarisation	4 / 6 ans (moyenne et grande section)	Entre 10 et 20	1 séance	23
				1 cycle de 5 séances	24
		6 / 9 ans (CP, CE1, CE2)	Entre 15 et 30	1 séance	25
				1 cycle de 5 séances	26
Déplacement à l'école dans le temps péri scolaire	Découverte Familiarisation	4 / 6 ans (moyenne et grande section)	Entre 10 et 20	1 séance	27
		6 / 9 ans (CP, CE1, CE2)		1 cycle de 5 séances	28
Déplacement en maison de retraite ou EHPAD	Découverte Familiarisation	Senior 4 ^{ème} âge	Entre 4 et 10	1 séance	29
				Plusieurs séances	30

DRESSAGE
<i>Vous encadrez un groupe de compétiteurs. Dans le cadre de leur préparation aux épreuves Club ou Poney, proposez une séance sur le thème :</i>
GALOP 5
<ul style="list-style-type: none"> - maintenir une vitesse régulière dans chaque allure sur l'enchaînement de mouvements - prendre le galop en un point précis - améliorer la franchise des transitions - varier l'amplitude du pas - enchaîner des mouvements en effectuant un tracé précis - enchaîner et inverser des courbes serrées au pas et au trot - enchaîner des courbes larges et des lignes droites au galop
GALOP 6
<ul style="list-style-type: none"> - améliorer la franchise et la fluidité des transitions - varier l'amplitude du trot - contrôler la rectitude au trot - améliorer la précision de son tracé - incurver sa monture sur des courbes larges - diriger sa monture sur des lignes courbes au galop - diriger sa monture sur des cessions à la jambe au trot
GALOP 7
<ul style="list-style-type: none"> - maintenir une cadence régulière sur l'enchaînement de mouvements - conserver la franchise et la fluidité lors de transitions rapprochées - varier l'amplitude du galop - changer de pied de ferme à ferme - enchaîner et inverser des courbes serrées au trot - déplacer latéralement sa monture au trot sur des épaules en dedans - contrôler la rectitude au galop » - diriger leur monture sur des inversions de courbes larges au galop
<i>Vous encadrez un groupe de cavaliers se préparant au Degré 2. Proposez une séance visant à développer leur habileté à :</i>
<ul style="list-style-type: none"> - changer de pied de ferme à ferme - enchaîner et inverser des courbes serrées au trot - déplacer latéralement leur monture au trot sur des épaules en dedans - diriger leur monture sur des inversions de courbes larges au galop
CSO
<i>Vous encadrez un groupe de compétiteurs. Dans le cadre de leur préparation aux épreuves Club ou Poney, proposez une séance sur le thème :</i>
GALOP 5
<ul style="list-style-type: none"> - enchaîner des sauts en effectuant un tracé précis - maintenir une vitesse régulière sur un enchaînement de sauts - développer sa stabilité à l'obstacle
GALOP 6
<ul style="list-style-type: none"> - améliorer sa fixité et son liant à l'obstacle - maintenir une cadence régulière sur un enchaînement de sauts - contrôler la rectitude sur le saut des combinaisons simples - enchaîner des obstacles rapprochés placés en ligne courbe - enchaîner des obstacles rapprochés placés en ligne droite

GALOP 7
<ul style="list-style-type: none"> - adapter l'amplitude des foulées à l'enchaînement de sauts - adapter sa vitesse pour gagner du temps - adapter son tracé pour gagner du temps - adapter sa vitesse et son tracé pour gagner du temps - contrôler la rectitude et adapter l'amplitude sur le saut de combinaisons complexes - enchaîner des obstacles rapprochés sur un tracé comportant des courbes serrées - améliorer le contrôle de la conduite sur un enchaînement
<p><i>Vous encadrez un groupe de cavaliers se préparant au Degré 2. Proposez une séance visant à développer leur habileté à :</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> - améliorer leur fonctionnement à l'obstacle - varier l'amplitude dans une ligne d'obstacles - sauter de biais - sauter en un point précis
CROSS
<p><i>Vous encadrez un groupe de compétiteurs. Dans le cadre de leur préparation aux épreuves Club ou Poney, proposez une séance sur le thème :</i></p>
GALOP 5
<ul style="list-style-type: none"> - développer sa stabilité sur différents profils d'obstacles de cross - contrôler l'allure à l'abord et à la réception de sauts isolés sur le cross - contrôler la vitesse sur un enchaînement de sauts isolés sur le cross - contrôler la direction à l'abord et à la réception de sauts isolés sur le cross
GALOP 6
<ul style="list-style-type: none"> - améliorer sa solidité et son liant sur le cross - maintenir une vitesse régulière sur un enchaînement de sauts sur le cross - contrôler la rectitude sur le saut des combinaisons simples sur le cross - enchaîner des obstacles de cross en effectuant un tracé précis
GALOP 7
<ul style="list-style-type: none"> - adapter son fonctionnement en fonction des difficultés sur le cross - adapter la vitesse en fonction des difficultés sur le cross - enchaîner des obstacles rapprochés sur le cross - contrôler la rectitude et adapter l'amplitude sur le saut de combinaisons complexes sur le cross - sauter de biais - sauter en un point précis

GALOPS DE PLEINE NATURE
Proposez une séance visant à développer chez les cavaliers leur habileté à
GALOP 1
<ul style="list-style-type: none"> - rechercher leur équilibre au pas - s'arrêter, partir au pas et au trot - diriger sur un tracé simple au pas et au trot - diriger au pas sur des dispositifs de conduite - mener leur cheval/poney en main au pas, sur un tracé simple alternant courbes et lignes droites
GALOP 2
<ul style="list-style-type: none"> - rechercher leur équilibre sur les étriers, au trot en terrain varié - changer d'allure par des transitions simples - diriger sur un tracé défini, au pas et au trot - faire reculer leur poney/cheval, en main - déplacer, en main, les hanches de leur poney/cheval - franchir un petit tronc en main - marcher en main en terrain varié
GALOP 3
<ul style="list-style-type: none"> - stabiliser leur équilibre au trot sur les étriers - changer d'allure en un point précis - contrôler l'allure sur des dispositifs simples isolés - évoluer aux 3 allures - diriger sur des courbes serrées au trot - diriger sur des lignes droites au galop - diriger sur des dispositifs simples isolés - diriger leur cheval /poney en main sur des courbes larges au trot - mener leur cheval /poney en main, au pas, sur des plans ascendants et descendants - franchir en main un contrebas et/ou un contre-haut
GALOP 4
<ul style="list-style-type: none"> - stabiliser leur équilibre au galop sur les étriers - stabiliser leur équilibre au galop sur les étriers sur des dispositifs de type TREC rapprochés - maintenir une vitesse régulière au galop sur des dispositifs de type TREC - contrôler la vitesse et l'allure, sur un enchaînement de dispositifs de type TREC isolés - partir au galop sur le bon pied, en ligne droite - diriger sur des courbes aux 3 allures en pli interne - conduire à une main au pas sur des courbes serrées - conduire à une main au trot sur des courbes inverses - déplacer les hanches et/ou les épaules de leur poney/cheval, au pas
GALOP 5
<ul style="list-style-type: none"> - stabiliser leur équilibre sur des dispositifs simples de sauts rapprochés - varier l'amplitude au pas et au galop - prendre le galop en un point précis - maintenir une vitesse régulière - diriger sur des enchaînements de dispositifs type TREC - mener leur cheval /poney en main, au trot, sur des plans ascendants et descendants
GALOP 6
<ul style="list-style-type: none"> - s'arrêter à partir du trot - reculer de quelques pas - diriger au galop sur les lignes courbes

- effectuer un plan ascendant et descendant au pas avec un cheval de main
- effectuer un slalom au pas avec un cheval de main
- franchir un petit tronc avec un cheval de main

GALOP 7

- adapter leur équilibre aux 3 allures en terrain varié
- partir au galop sur le pied de leur choix
- effectuer une transition galop-pas-galop
- reculer les 2 rênes dans une main
- incurver leur cheval sur des courbes serrées
- diriger au galop sur des enchainements rapprochés de dispositifs type TREC
- diriger leur cheval à une main sur des déplacements latéraux
- effectuer un plan ascendant et descendant au trot avec un cheval de main
- effectuer un slalom au trot avec un cheval de main
- descendre un contrebas avec un cheval de main

TREC

*Vous encadrez un groupe de compétiteurs en TREC.
Dans le cadre de leur préparation aux épreuves, proposez une séance destinée à*

- les perfectionner sur un ou plusieurs dispositifs du groupe 1 (choix d'allure en selle)
- les perfectionner sur un ou plusieurs dispositifs du groupe 2 (choix d'allure en main)
- les perfectionner sur un ou plusieurs dispositifs du groupe 3 (style en selle)
- les perfectionner sur un ou plusieurs dispositifs du groupe 4 (style en main)